



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	1,4-DIOXANE, 99.8% ANHYDRE, <=25PPM BHT STABILISANT
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	1,4-DIETHYLENE DIOXIDE; DIETHYLENE ETHER; DIOXANE; DIOXANNE; Dioxanne-1,4; 1,4-Dioxane; P-DIOXANE; PARA-DIOXANE; ETHER DE DI(OXYETHYLENE)
<b>Code du produit</b>	DA-0106
<b>Formule chimique</b>	$C_4H_8O_2$
<b>Masse molaire</b>	88.11
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h <a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a> <a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a>
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-10-15

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT**

- Liquides inflammables - catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
- Cancérogénicité - catégorie 2

### PICTOGRAMMES



**Mention d'avertissement** DANGER

**Mentions de danger (H)**

- Liquide et vapeurs très inflammables
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Peut irriter les voies respiratoires
- Susceptible de provoquer le cancer

**Conseils de prudence (P)**

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Garder sous clef.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 2  
**Inflammabilité** 4  
**Réactivité** 1  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
1,4-Dioxane	123-91-1	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Éruption cutanée. Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Dommages aux reins. Dommages au foie. Difficultés respiratoires. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Les effets peuvent être retardés. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Protéger des rayons du soleil et de la lumière.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
1,4-Dioxane	123-91-1	TWA	20ppm 72mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarque	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	20ppm 72mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	20ppm	Canada. British Columbia OEL
		TWA	20ppm	ACGIH

**Origine des données**

Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)

**Respiratoire**

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

**Gants**

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Matériau laminé (PE/EVOH) Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

**Yeux**

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

**Chaussures**

Utiliser des chaussures de sécurité.

**Vêtements**

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

**Contrôle d'ingénierie**

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil d'odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion et congélation</b>	10 - 12 °C
<b>Point d'ébullition</b>	100 - 102 °C
<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	2%V/V
<b>Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	22%V/V
<b>Point d'éclair</b>	12 °C (54 °F) - closed cup
<b>Température d'auto-inflammation</b>	190.55 °C (
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	6.0 - 8 at 500 g/l @ 20 °C
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>	log Pow: -0.27
<b>Pression de vapeur</b>	36 hPa (27 mmHg) @ 20 °C
<b>Masse volumique et densité relative</b>	1.034 g/cm <sup>3</sup> at 25 °C
<b>Densité de vapeur relative</b>	3.04 - (Air = 1.0)
<b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Peut s'enflammer au contact d'oxydants si chaleur et oxygène sont présents en quantité suffisante. Possibilité de formation de peroxyde.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière. Contient le stabilisant suivant: BHT (Hydroxytoluène butylé). Instable après l'épuisement de l'agent inhibiteur. Forme des peroxydes avec le temps. Tester pour formation de peroxyde, avant la distillation ou l'évaporation.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants. Acides forts. Halogènes. Réducteurs.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 1,4-DIOXANE, 99.8% ANHYDRE, <=25PPM BHT STABILISANT

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une grave irritation des yeux.
- Peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
- Respiration	Maux de tête. Nausées et vomissements. Vertiges. Narcose. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Maux de tête. Nausées et vomissements. Vertiges. Narcose. Mort possible.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Domages au foie. Domages aux reins. Est reconnu comme agent cancérogène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Domages système nerveux. Dermatitis. Perte d'appétit. Nausées. Douleur abdominale.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >5000mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 2 h - 46 000 mg/m3.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 1,4-DIOXANE, 99.8% ANHYDRE, <=25PPM BHT STABILISANT

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 985 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 8 450 mg/l - 24 h. Toxicité pour les algues: CE50 - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus) - > 500 mg/l - 72 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Forme des mélanges toxiques avec l'eau malgré la dilution. Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	UN1165
<b>Appellation réglementaire</b>	DIOXANNE
<b>Classification du TMD</b>	Liquides inflammables 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Indice de quantité limitée</b>	1 L
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	- Liquides inflammables - catégorie 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3 - Cancérogénicité - catégorie 2
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail  
NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)  
ECHA: Agence Européenne de Chimie  
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA : American Industrial Hygiene Association  
VECD: Valeur d'exposition courte durée  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée  
CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines  
OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration  
TLV : Threshold limit value  
TWA: Time-Weighted-Average  
STEL: Short Term Exposure Limit  
CELL: Ceiling  
RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)  
INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-10-15**